

**Frank LE TALLEC**

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME**  
*Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence*

---

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**LE VAL D'AZUR**  
**55 Rue Lieutenant-Colonel Bernard**  
**BP 40 515**  
**83 054 TOULON CEDEX**

---

**RAPPORTS ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Frank LE TALLEC**

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME**  
*Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence*

---

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**LE VAL D'AZUR**  
**55 Rue Lieutenant-Colonel Bernard**  
**BP 40 515**  
**83 054 TOULON CEDEX**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Frank LE TALLEC**

EXPERT COMPTABLE DIPLOME  
*Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille*

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence*

**ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER**  
**Comité Départemental du Var**  
Le Val d'Azur  
55, rue Lieutenant-Colonel Bernard  
BP 40515  
**83054 TOULON CEDEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes de l'association **LIGUE CONTRE LE CANCER - C.D. 83**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve" je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

63, rue Victor Clappier - 83000 Toulon - Tél. : 04 94 22 21 21 - Fax : 04 94 22 21 31  
SIRET : 479 315 327 00037 - Code APE 6920Z

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Marseille  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence  
Membre d'une association de gestion agréée, acceptant à ce titre les règlements par chèque

.../...

**FL**

## II – FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

### ☛ *Motivation de la réserve pour limitation*

La production des états financiers a été retardée en raison d'un manquement du cabinet d'expertise comptable missionné qui n'a pas établi l'Annexe des comptes annuels dans les délais requis pour que je puisse accomplir ma mission dans des conditions normales.

La date de l'assemblée générale n'ayant pu être modifiée en raison de contraintes matérielles, je n'ai pas été en mesure de mettre en œuvre toutes les procédures d'audit nécessaires pour fonder mon opinion sur l'Annexe des comptes annuels. Les incidences sur les comptes des limitations à mes travaux sont clairement circonscrites puisque l'ensemble des opérations de l'exercice ont été enregistrées convenablement et régulièrement.

### ☛ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ☛ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 20 avril 2023  
Frank LE TALLEC  
Commissaire aux Comptes  
C.N.C.C.

### Annexés au présent rapport:

- ☞ Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ☞ Comptes annuels de l'exercice

**ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2022	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>536 628.25</b>	<b>(275 672.37)</b>	<b>260 955.88</b>	<b>274 961.09</b>
Terrains				
Constructions	483 068.57	(224 740.69)	258 327.88	272 333.09
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	53 559.68	(50 931.68)	2 628.00	2 628.00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>166 179.53</b>		<b>166 179.53</b>	<b>166 179.53</b>
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	165 689.42		165 689.42	165 689.42
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	490.11		490.11	490.11
<b>ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I</b>	<b>702 807.78</b>	<b>(275 672.37)</b>	<b>427 135.41</b>	<b>441 140.62</b>
<b>STOCKS et EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES</b>	<b>125 200.21</b>		<b>125 200.21</b>	<b>75 618.80</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	125 200.21		125 200.21	75 618.80
Legs et donations en cours de réalisation				
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>1 341 723.17</b>		<b>1 341 723.17</b>	<b>908 514.94</b>
Valeurs mobilières de placement	118.73		118.73	118.73
Disponibilités	1 341 604.44		1 341 604.44	908 396.21
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3 831.67</b>		<b>3 831.67</b>	<b>749.97</b>
<b>ACTIF CIRCULANT - TOTAL II</b>	<b>1 470 755.05</b>		<b>1 470 755.05</b>	<b>984 883.71</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 173 562.83</b>	<b>(275 672.37)</b>	<b>1 897 890.46</b>	<b>1 426 024.33</b>
<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>				
<b>LEGS NET A REALISER</b>				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
<b>Fonds propres sans droit reprise</b>	<b>105 966.64</b>	<b>105 966.64</b>
Fonds propres statutaires	105 966.64	105 966.64
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit reprise</b>	<b>65 765.21</b>	<b>65 765.21</b>
Fonds propres statutaires	65 765.21	65 765.21
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>927 465.05</b>	<b>1 086 878.51</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	612 603.03	612 603.03
Réserves pour projet de l'entité	314 862.02	474 275.48
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>467 797.35</b>	<b>(159 413.46)</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>1 566 994.25</b>	<b>1 099 196.90</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>FONDS PROPRES - TOTAL I</b>	<b>1 566 994.25</b>	<b>1 099 196.90</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	15 000.00	15 000.00
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II</b>	<b>15 000.00</b>	<b>15 000.00</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	33 969.00	30 074.00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III</b>	<b>33 969.00</b>	<b>30 074.00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES</b>	<b>281 927.21</b>	<b>281 753.43</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 245.78	70 997.23
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	48 270.43	38 412.00
Dettes fiscales	1 103.33	781.98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	162 121.45	162 294.00
Legs et donations en cours de réalisation	10 186.22	9 268.22
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV</b>	<b>281 927.21</b>	<b>281 753.43</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 897 890.46</b>	<b>1 426 024.33</b>

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	38 272.00	42 728.00	(4 456.00)	-10.43 %
Ventes de biens et services	82 935.16	45 731.77	37 203.39	81.35 %
Ventes de biens	260.00	895.00	(635.00)	-70.95 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	82 675.16	44 836.77	37 838.39	84.39 %
. dont parrainages		1 000.00	(1 000.00)	
Concours publics et subventions d'exploitation	19 088.98	17 497.50	1 591.48	9.10 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	589 537.23	460 043.81	129 493.42	28.15 %
Dons manuels	373 661.59	415 349.30	(41 687.71)	-10.04 %
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	215 875.64	44 694.51	171 181.13	
Contributions financières reçues	352 164.19	39 043.64	313 120.55	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges		382.50	(382.50)	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	32.79	616.70	(583.91)	-94.68 %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 082 030.35</b>	<b>606 043.92</b>	<b>475 986.43</b>	<b>78.54 %</b>
Achats de marchandises	725.79	133.28	592.51	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	171 642.81	156 044.65	15 598.16	10.00 %
Aides financières	325 734.53	452 194.47	(126 459.94)	-27.97 %
Impôts, taxes et versements assimilés	6 010.00	5 424.56	585.44	10.79 %
Salaires et traitements	55 095.12	67 758.88	(12 663.76)	-18.69 %
Charges sociales	23 996.18	27 924.78	(3 928.60)	-14.07 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 900.21	14 005.21	3 895.00	27.81 %
Reports en fonds dédiés		15 000.00	(15 000.00)	
Autres charges	33 000.26	28 391.11	4 609.15	16.23 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>634 104.90</b>	<b>766 876.94</b>	<b>(132 772.04)</b>	<b>-17.31 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>447 925.45</b>	<b>(160 833.02)</b>	<b>608 758.47</b>	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	5 069.76	3 544.25	1 525.51	43.04 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 069.76</b>	<b>3 544.25</b>	<b>1 525.51</b>	<b>43.04 %</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>5 069.76</b>	<b>3 544.25</b>	<b>1 525.51</b>	<b>43.04 %</b>

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>452 995.21</b>	<b>(157 288.77)</b>	<b>610 283.98</b>	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	16 164.74	399.14	15 765.60	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>16 164.74</b>	<b>399.14</b>	<b>15 765.60</b>	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 100.00	1 772.83	(672.83)	-37.95 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 100.00</b>	<b>1 772.83</b>	<b>(672.83)</b>	<b>-37.95 %</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>15 064.74</b>	<b>(1 373.69)</b>	<b>16 438.43</b>	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	262.60	751.00	(488.40)	-65.03 %
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 103 264.85</b>	<b>609 987.31</b>	<b>493 277.54</b>	<b>80.87 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>635 467.50</b>	<b>769 400.77</b>	<b>(133 933.27)</b>	<b>-17.41 %</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>467 797.35</b>	<b>(159 413.46)</b>	<b>627 210.81</b>	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	62 599.00		62 599.00	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>62 599.00</b>		<b>62 599.00</b>	
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	62 599.00		62 599.00	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>62 599.00</b>		<b>62 599.00</b>	
NON AFFECTÉS				



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2022**

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET SOCIAL	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
<b>2.</b>	<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>6</b>
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2	DÉROGATIONS	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i>	6
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	<b>8</b>
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C »</i>	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022</i>	10
3.1.7	<i>Stocks</i>	11
3.1.1	<i>État des échéances des créances</i>	11
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations</i>	11
3.1.3	<i>Disponibilités</i>	12
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	12
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance</i>	12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	14
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	15
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i>	16
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i>	18
3.2.4.1	<i>Tableau de variation</i>	18
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	18
3.2.5	<i>Dettes</i>	18
3.2.5.1	<i>État des échéances</i>	18
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	19
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>	19
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	19
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	20
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	22
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>	22
4.2.1.2	<i>Dons manuels-Dons étrangers</i>	22
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)</i>	22
4.2.1.4	<i>Mécénat</i>	22
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>	23
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	23
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises</i>	23
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie</i>	23
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	23
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	24
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	24

4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	24
4.3	<b>CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION</b> .....	24
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	24
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	25
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	25
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public .....	25
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	26
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	26
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	26
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	26
4.4	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD</b> .....	27
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	27
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	27
4.5	<b>TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD</b> .....	28
4.6	<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	29
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	29
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	29
4.7	<b>COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)</b> .....	30
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	30
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	32
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	32
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</b> .....	<b>33</b>
5.1	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	<b>33</b>
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....	<b>33</b>
5.2	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>33</b>
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	<b>33</b>
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	<b>34</b>
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	<b>34</b>
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	<b>34</b>

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Augmentation significative du montant des legs perçus, par la signature d'une convention avec le siège de la Ligue Nationale, qui restitue la moitié des legs affectés au département 83 mais reçus directement par le siège (pour l'exercice 2022 ce montant s'élève à 320 K€)

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

NEANT

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Preamble

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2.2 DÉROGATIONS

#### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

#### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistants, ou encore ne comportant pas de quote-part.  
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.  
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	536 628			536 628
Immobilisations financières	166 180			166 180
<b>Total</b>	<b>702 808</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>702 808</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CONSTRUCTIONS		
AUTRES IMMO CORPORELLES		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	261 667	14 005		275 672
Amort. Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>261 667</b>	<b>14 005</b>	<b>0</b>	<b>275 672</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	490	490	
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	125 200	125 200	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
<b>Total</b>	<b>125 690</b>	<b>125 690</b>	<b>0</b>

### 3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	119	119			
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	492 804	
Livrets et comptes épargne	811 180	
Valeurs à l'encaissement	36 459	
Caisse et VMP	1 280	
<b>Total</b>	<b>1 341 723</b>	<b>0</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
→	603	
→		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
→		
→		
<b>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</b>	61 626	9 750
<b>Autres créances</b>		
Donset autres créances à recevoir	51 490	54 856
Autres produits à recevoir	11 481	
→		
→		
→		
→		
<b>Disponibilités</b>		
<b>Total</b>	<b>125 200</b>	<b>64 606</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
Charges constatées d'avance	3832	749
...		
...		
...		
...		
<b>Total</b>	<b>3 832</b>	<b>749</b>



## 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>										
→ Fonds statutaires	105 967								105 967	
→ Fonds de réserve générale	612 603								612 603	
→ Fonds de réserve missions sociales	474 275						159 413		314 862	
→ Legs et donations avec contrepartie										
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	65 765								65 765	
<b>Ecart de réévaluation</b>										
<b>Réserves</b>										
<b>Report à nouveau</b>										
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-159 413								467 797	
<b>Subventions d'investissement</b>										
<b>Provisions réglementées</b>										

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ *Lignes à ventiler par projet*

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sous-Total "Dons"						
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sous-Total "Legs"						
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>
Subvention ligue nationale		15 000				15 000
→ ...						
<b>Total</b>		<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>

**3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations**

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Ressources</b>			196	7896	6896	196
			A	B	C	D = A-B+C
<b>Legs :</b>		0	0	0	0	0
→ ...						
→						
→						
→						
→						
→						
<b>Donations :</b>		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
→						
<b>Total</b>		0	0	0	0	0



### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	30 074	3 895		33 969
→				
<b>Total</b>	<b>30 074</b>	<b>3 895</b>	<b>0</b>	<b>33 969</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 246	60 246		
Dettes des legs ou donations	10 186	10 186		
Dettes fiscales et sociales	49 373	49 373		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	162 121	162 121		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>10 186</b>	<b>10 186</b>	-	-

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>1 103</b>	<b>0</b>
→ Impôt sur les sociétés	262	
→ Taxe sur les salaires	620	
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	221	
<b>Dettes sociales :</b>	<b>32 060</b>	<b>0</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	4 730	
→ Caisse de retraite	1 194	
→ Caisse de prévoyance	1 088	
→ Personnel autres charges à payer	20 926	
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	4 122	
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer		
→ Prélèvement à la source		
<b>Total</b>	<b>48 270</b>	<b>0</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>60 246</b>	<b>0</b>
→ FNP - Factures non parvenues	48 346	
Fournisseurs pub	8 321	
Fournisseurs intragroupe	3 579	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
***		
***		
***		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
***		
<b>Autres dettes :</b>	<b>162 121</b>	<b>0</b>
Recherche LNCC	162 121	
***		
<b>Total</b>	<b>222 367</b>	<b>0</b>

## 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE REPORTING - COMITÉ DU VAR	Décembre 2022		Décembre 2021	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. MISSIONS SOCIALES	378 965.20	367 938.19	490 995.29	471 952.30
1.1 Réalisées en France	378 965.20	367 938.19	490 995.29	471 952.30
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	149 965.20	138 938.19	132 653.29	114 614.62
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	229 000.00	229 000.00	358 342.00	357 337.68
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	99 184.70	97 205.35	107 469.94	106 886.94
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	99 184.70	97 205.35	107 469.94	106 886.94
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	153 160.00	134 038.23	155 184.54	141 586.20
3.1 Frais d'information et de communication	354.60	354.60	1 870.20	1 870.20
3.2 Frais de fonctionnement	138 440.95	119 319.18	139 147.53	125 549.19
3.3 Autres charges	14 364.45	14 364.45	14 166.81	14 166.81
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 895.00	3 895.00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES	262.60		751.00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			15 000.00	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>635 467.50</b>	<b>603 076.77</b>	<b>769 400.77</b>	<b>720 425.44</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>467 797.35</b>		<b>-159 413.46</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	62 599.00	62 599.00		
<b>TOTAL</b>	<b>62 599.00</b>	<b>62 599.00</b>		

LA LIQUE	REPORTING - COMITÉ DU VAR		Décembre 2022		Décembre 2021	
	RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
1.	<b>PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		-1 050 576.16	-1 050 576.16	-558 862.76	-558 862.76
1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>		-38 272.00	-38 272.00	-42 728.00	-42 728.00
1.2	<i>Dans, legs et mécénat</i>		-589 537.23	-589 537.23	-460 043.81	-460 043.81
1.3	<i>Autres produits liés à la générosité du public</i>		-422 766.93	-422 766.93	-56 090.95	-56 090.95
2.	<b>PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		-33 599.71		-33 627.05	
2.1	<i>Cotisations avec contrepartie</i>					
2.2	<i>Parrainage des entreprises</i>				-1 000.00	
2.3	<i>Contributions financières sans contrepartie</i>		-17 402.18		-31 228.71	
2.4	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>		-16 197.53		-1 398.34	
3.	<b>SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		-19 088.98		-17 497.50	
4.	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>					
5.	<b>UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>					
<b>TOTAL</b>			<b>-1 103 264.85</b>	<b>-1 050 576.16</b>	<b>-609 987.31</b>	<b>-558 862.76</b>

		Décembre 2022		Décembre 2021		
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
1.	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		-62 599.00	-62 599.00		
	<i>Bénévolat</i>		-62 599.00	-62 599.00		
	<i>Prestations en nature</i>					
	<i>Dons en nature</i>					
2.	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
3.	<b>CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>					
	<i>Prestations en nature</i>					
	<i>Dons en nature</i>					
<b>TOTAL</b>			<b>-62 599.00</b>	<b>-62 599.00</b>		

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

  

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

  

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>0</b>
-----------------------------	--	----------

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### **4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public**

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ ...		
→ ...		
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
COLLECTES	373 662	415 349
COTISATIONS	38 272	42 728
LEGS, ASSURANCE VIE, ETC	229 891	44 694
→ ...		
<b>Total</b>	<b>641 825</b>	<b>502 771</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### **4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**

##### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

##### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

##### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Ventes de marchandises ou de prestations de services</b>	82 935	45 732
<b>Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :</b>		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>82 935</b>	<b>45 732</b>

### 4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser) ....				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades		
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	136 775	125 124
Actions d'information, prévention, dépistage	13 189	7 390
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		140
<b>Total</b>	<b>149 964</b>	<b>132 654</b>
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	47 000	10 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	182 000	348 342
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>229 000</b>	<b>358 342</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Frais d'information et de communication	355	1 870
Frais de gestion :	138 440	139 147
...		
...		
...		
...		
Autres charges	14 364	14 166
<b>Total</b>	<b>153 159</b>	<b>155 183</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### **4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

##### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

##### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat	SMC x 1,5	62 599	
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)			
<b>Total</b>		<b>62 599</b>	<b>0</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇨ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises										
Variation de stock										
Autres achats et charges externes										
Aides financières										
Impôts, taxes et versement assimilés										
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements et dépréciations										
Dotations aux provisions										
Report en fonds dédiés										
Autres charges										
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
Participations des salariés aux résultats										
Impôt sur les bénéfices										
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
	0	0			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes	6 000
Autres missions	
<b>Total</b>	<b>6 000</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ à détailler ...	16 164
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>16 164</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
→ à détailler ...	1 100
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>1 100</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE 083 - COMITÉ DU VAR		Décembre 2022	Décembre 2021
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>367 938.19</b>	<b>471 952.30</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>		<b>367 938.19</b>	<b>471 952.30</b>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<b>138 938.19</b>	<b>114 614.62</b>
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		135 275.47	109 128.01
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		3 662.72	5 346.61
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
<i>Actions de société et politique de santé</i>			
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			
Actions de création subvention-administration d'établissement			
Autres actions			140.00
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<b>229 000.00</b>	<b>357 337.68</b>
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		47 000.00	8 995.68
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
<b>Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer</b>		<b>182 000.00</b>	<b>348 342.00</b>
<i>Programmes nationaux</i>			<b>328 342.00</b>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<b>182 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>97 205.35</b>	<b>106 886.94</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>		<b>97 205.35</b>	<b>106 886.94</b>
Frais d'appel de dons		70 115.58	81 962.56
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		20 124.37	22 959.18
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		6 965.40	1 965.20
Activités de récupérations			
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dep			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>134 038.23</b>	<b>141 586.20</b>
<b>3.1 Frais d'information et de communication</b>		<b>354.60</b>	<b>1 870.20</b>
Frais d'information et de communication externe		354.60	1 870.20
Frais d'information et de communication interne			
<b>3.2 Frais de fonctionnement</b>		<b>119 319.18</b>	<b>125 549.19</b>
Frais de gestion		80 554.76	91 972.77
Formation administrative			
Impôts et taxes		6 010.00	5 424.56
Cotisation statutaire 10%		32 754.42	28 151.86
<b>3.3 Autres charges</b>		<b>14 364.45</b>	<b>14 166.81</b>
Charges financières		359.24	161.60
Dotations aux amortissements		14 005.21	14 005.21
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>599 181.77</b>	<b>720 425.44</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>3 895.00</b>	
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>			
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>447 499.39</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 050 576.16</b>	<b>720 425.44</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	62 599.00	
<b>TOTAL</b>	<b>62 599.00</b>	

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

083 - COMITÉ DU VAR		Décembre 2022	Décembre 2021
Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 050 576.16</b>	<b>-558 862.76</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>		<b>-38 272.00</b>	<b>-42 728.00</b>
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>		<b>-589 537.23</b>	<b>-460 043.81</b>
Dons manuels non affectés		-368 558.90	-364 245.38
Dons manuels affectés		-5 102.69	-51 103.92
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-215 875.64	-44 694.51
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat			
<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>		<b>-422 766.93</b>	<b>-56 090.95</b>
Manifestations		-76 244.43	-33 311.81
Ventes (dont abonnement à vivre)		-260.00	-895.00
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération		-6 430.73	-4 534.82
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			5 990.14
Autres produits affectés			
Produits financiers		-5 069.76	-3 544.25
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-334 762.01	-7 814.93
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>-1 050 576.16</b>	<b>-558 862.76</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>-161 562.68</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-1 050 576.16</b>	<b>-720 425.44</b>

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	659 687.14	807 244.61
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	447 499.39	-161 562.68
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		14 005.21
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 107 186.53	659 687.14

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-62 599.00</b>	
Bénévolat	-62 599.00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>-62 599.00</b>	

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012	locaux accueil	208 212			208 212		
2013	clim locaux	11 805			11 805		
2014							
2015	mat bureau	3 308			3 308		
2016	peinture locaux	4 390			4 390		
2017	peinture locaux	5 160			5 160		
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
	<b>Total</b>						

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser *(A supprimer si non RUP MUP)*

Nature d'engagements	2022	2021
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.2 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	16			
<b>Bénévoles "administratifs"</b>				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	8	999	0,61	16583
<b>Bénévoles de terrain</b>				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	13	1110	0,67	18426
	37	1662	1,00	27589
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>3 771</b>	<b>2</b>	<b>62 599</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2		
Personnel mis à disposition			
CES et/ou autres....			
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	
6257 - Réceptions	Restauration	
....	....	
....	....	
....	....	
	<b>Total</b>	<b>0</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **4784** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

**Frank LE TALLEC**

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME**  
*Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence*

---

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**LE VAL D'AZUR**  
**55 Rue Lieutenant-Colonel Bernard**  
**BP 40 515**  
**83 054 TOULON CEDEX**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Frank LE TALLEC**

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME**  
*Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence*

**ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER**  
**Comité Départemental du Var**  
Le Val d'Azur  
55, rue Lieutenant-Colonel Bernard  
BP 40515  
**83054 TOULON CEDEX**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 612.5  
DU CODE DE COMMERCE**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

En qualité de Commissaire aux Comptes de l'association **LIGUE CONTRE LE CANCER – C.D. 83**, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L612.5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de bases dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 612.5 du Code de Commerce.

A Toulon, le 20 avril 2023

**Frank LE TALLEC**  
Commissaire aux Comptes

**LE TALLEC**  
C.N.C.C.

63, rue Victor Clappier - 83000 Toulon - Tél. : 04 94 22 21 21 - Fax : 04 94 22 21 31  
SIRET : 479 315 327 00037 - Code APE 6920Z

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Marseille  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence  
Membre d'une association de gestion agréée, acceptant à ce titre les règlements par chèque